

Figure de Prou

Manchettes

Tirage et remise de l'oeuvre de l'artiste peintre Gabrielle Proulx

Un retour aux sources

Un tour du chapeau pour Benjamin Proulx-Hébert au Championnat du monde de karaté WKC

Association des familles Proulx d'Amérique

QUE TOUS SOIENT UN ...

Objectif : 100 membres

Mot du président



Par **Lanqis Proulx**

Notre Association a entamé sa deuxième année d'activités lors de sa dernière assemblée générale tenue le 19 septembre 2009 à Rimouski.

Les trois membres sortants ont été réélus sans opposition et un dixième administrateur est venu s'ajouter à notre dynamique C.A. en la personne de M. Clément Proulx de Rimouski.

(Suite page 2)

Un tour du chapeau pour Benjamin Proulx-Hébert au Championnat du monde de karaté WKC

Article écrit par Marc-Antoine Gariépy et paru dans le journal *L'autre Voix* le 9 décembre 2009. Il est distribué sur la Côte-de-Beaupré et l'Île d'Orléans.

(Benjamin est le fils de Marie-Josée Proulx, petit-fils de Bertrand Proulx et de Georgette Lévesque)

À sa quatrième participation à un championnat du monde de karaté, Benjamin Proulx-Hébert, de Beaupré, est revenu de Dublin, en Irlande, le 5 novembre, avec trois médailles dans ses valises.

(Suite page 2)

Un retour aux sources

Avez-vous déjà souhaité vous rendre dans le pays d'origine de votre ancêtre et visiter le lieu même où il est né ? C'est là un rêve bien légitime n'est-ce pas ? A l'automne 2009, il s'est concrétisé grâce à nos enfants qui nous ont offert en cadeau, à mon épouse et à moi-même, un voyage en France.



Par **Pierre Proulx**

Un bref rappel historique

Les recherches généalogiques qu'Antonin Proulx et moi avons effectuées nous avaient révélé que l'ancêtre Jean Prou(st), arrivé en Nouvelle-France très probablement en 1666 et qui a épousé Jacqueline Fournier le 5 juin 1673, est né le 2 décembre 1646 à Distré, un village de l'ancienne province d'Anjou (aujourd'hui Maine-et-Loire, Pays de La Loire).

Ses parents, Jean Proust le Jeune et Louise Vallée, ainsi que ses grands-parents, Jean Proust l'Aîné et Denise Martin, et toute la parenté résidaient à Pocé, une ancienne villa gallo-romaine devenue l'un des hameaux de ce village d'alors. Il ne faut pas se le cacher, nos ancêtres vivaient très pauvrement comme les autres paysans et presque tous les bénéfices de leurs labeurs étaient versés à l'Abbaye de Saint-Florent de Saumur qui possédait d'immenses terres dans la région.

Le séjour à Distré ¹

Un hébergement très attrayant



Gîte rural Néré

En compagnie de notre fils aîné François et à sa conjointe, Arlette Simonneau, qui nous ont choyés et baladés durant notre séjour, nous avons logé, du 26 septembre au 2 octobre, à Pocé (Pocé-La Touche) dans un gîte magnifique et très confortable construit il y a quelques années seulement sur le site d'une ancienne grange délabrée.

(Suite page 4)

Mot du président

(Suite de la page 1)

Le deuxième conseil d'administration de notre Association des Familles Proulx d'Amérique est maintenant formé de:

Président

M. Langis Proulx (région de Rimouski)

Vice-président

M. Clément Proulx (région de Rimouski)

Secrétaire

Mme Christiane Brisson (région de Rimouski)

Trésorière

Mme Nicole Proulx (région de Rimouski)

Administrateurs

Mme Georgette Lévesque (région de Lévis)

Mme Lucette Proulx Lepage (région de Rimouski)

Mme Jeanine Proulx (région de Rimouski)

Mme Gabrielle Proulx (région de Québec)

M. Gilles Proulx (région de Montréal)

M. Jean-Paul Guévin (région de Rimouski)

Nous avons établi tous ensemble un plan d'action 2009-2010 en onze points dont en voici la teneur:

- Effectuer un minimum de deux réunions régulières durant l'année courante.
- Participer au salon des familles à Laurier Québec les 26-27 et 28 février 2010.
- Réaliser un minimum de 2 parutions de notre journal « Figure de Prou ».
- Effectuer une activité rassembleuse à la Maison Lamontagne de Rimouski et/ou à la Maison Patrimoniale de Ste-Blandine sur Rimouski.
- Ajouter un nouvel article promotionnel à notre inventaire.
- Chiffrer en argent notre inventaire d'articles promotionnels et l'inclure dans notre rapport financier de l'année 2009-2010.
- Recruter des nouveaux membres afin d'atteindre le chiffre magique de 100 membres pour la prochaine réunion générale annuelle qui se tiendra en septembre 2010.
- Promouvoir, par notre journal ou tout autre moyen, la recherche généalogique sur nos ancêtres et leurs descendants.
- Retrouver le portrait-robot de notre ancêtre Jean Prou afin de le reproduire dans le futur sur certains de nos articles promotionnels.
- Effectuer les démarches nécessaires afin de trouver certains commanditaires qui nous aideraient à défrayer une partie des coûts de notre journal « Figure de Prou ».

C'est avec enthousiasme et détermination que votre C.A. a accueilli ces nouveaux défis qui s'offrent à lui pour cette prochaine année, et soyez assurés de notre entière collaboration que nous voulons naturellement entretenir avec nos membres actifs.

Nous voudrions que ce petit journal (Figure de Prou) soit pour vous, les membres, un véhicule d'information pour toutes vos familles. Chacun a sa petite histoire ou anecdotes à raconter et votre journal est un bel outil de diffusion. Contactez-nous si vous possédez des informations pertinentes, il nous fera plaisir de collaborer à votre publication personnelle. Bonne année 2010! Comme le dit si bien notre devise: QUE TOUS SOIENT UN...

Langis Proulx président

Association des Familles Proulx d'Amérique
famillesproulx@gmail.com

Un tour du chapeau pour Benjamin Proulx-Hébert au Championnat du monde de karaté WKC

(Suite de la page 1)



Avec ses médailles d'argent en kata armé musical et kata armé créatif, de même que sa médaille de bronze en kata armé traditionnel, toutes obtenues dans la catégorie U-13, le jeune karatéka a ainsi complété une année faste, lui qui avait été sacré, en mai, champion canadien dans ces trois mêmes disciplines.

La deuxième position décrochée en kata armé aurait dû lui mériter la médaille d'or selon ses compatriotes.

Même s'il se dit déçu de la décision rendue, le triple champion canadien ne referait rien de

différent s'il en avait la chance.

«La finale s'est super bien déroulée, mais ça reste un sport jugé», laisse tomber celui qui s'est classé dans les quatre premières positions des qualifications dans les trois disciplines auxquelles il participait, ce qui lui a permis d'accéder à la ronde ultime.

Voyage culturel

Au-delà des compétitions sportives, le voyage en Irlande s'est avéré une expérience culturelle unique pour Benjamin et ses parents.

«Il s'agit certainement du plus beau voyage culturel que nous avons fait dans le cadre de mes compétitions. Il faut dire que mon horaire de compétition nous a permis de visiter la ville pendant trois jours complets», explique celui qui a déjà passablement voyagé malgré son jeune âge.

Circuit nord-américain

Depuis peu, Benjamin s'entraîne à la boxe et est aussi devenu l'entraîneur pour un groupe de karatékas recrues. À ce titre, il a récemment assisté à la première compétition officielle de certains de ses protégés, ce dont il en retire une grande fierté.

«Comme entraîneur, je leur conseille d'entrer dans leur bulle lorsqu'ils sont en compétition», indique-t-il.

Parallèlement à ses nouvelles fonctions, il fera un retour sur le circuit North American Sport Karate Association(NASKA), lui qui en avait déjà fait partie il y a quelques années.

Regroupant une douzaine de compétitions disputées de février à novembre un peu partout en Amérique du Nord, la NASKA permet aux karatékas de cumuler des points en vue de couronner un champion dans chacune des disciplines.

De son côté, Benjamin souhaite prendre part à environ huit compétitions se déroulant sur la côte est américaine du Minnesota à Québec. Il y évoluera dans la catégorie 12-13 ans et sera inscrit dans toute les catégories possibles, que ce soit le combat, les katas mains nues ou les katas armés.

«La NASKA offre un calibre plus relevé que les championnats du monde, étant donné que les pays peuvent y envoyer plus de compétiteurs», révèle-t-il.

Décès de François-Xavier Proulx

Dans le livre « Mosaïque Rimouskoise » publié en 1979, dans le cadre des « Fêtes du cent cinquantième anniversaire



Par *Jean-Paul Guévin*

de l'érection canonique de la paroisse-mère de Rimouski », on retrouve à la page 57, une annotation relatant un naufrage ayant fait sept victimes. Seul le corps d'un dénommé Proulx fut retrouvé.

Le drame

Nous avons fait des recherches sur cette tragédie maritime qui à l'époque avait secoué toute la population de Rimouski. Dans son édition du vendredi 11 octobre 1912, le journal « Le progrès du Golfe » tirait à la une la nouvelle suivante « Engloutis dans les flots ».

On soulignait la disparition de sept jeunes gens de Rimouski revenant d'une excursion à la Côte-Nord. Le yacht « Bernadette » aurait été « violemment assailli par une effroyable tempête sur le fleuve et selon toute vraisemblance, coulé à pic en l'espace de quelques minutes, enfouis sous une montagne de vagues déchaînées, précipitant tous ses passagers au fond de la mer », cite le journal.

Le drame a donc eu lieu dans la soirée du 6 octobre 1912 alors que les occupants de ce voilier de course décidaient de quitter la Baie-Blanche vers les 18 h 45 pour retourner à Rimouski. Malgré une température calme d'apparence, on prévoyait qu'il y aurait tempête « au large » selon les témoins à l'époque.

On situait la Baie-Blanche à deux milles de Colombiers et à environ 15 milles à l'ouest de Bersimis. Peu avant le naufrage, le Bernadette et l'Oenone mouillaient dans cette baie apparemment calme. La décision des membres de l'équipage du Bernadette de se diriger vers Rimouski au cours de la soirée fut interprétée par l'Oenone comme une sorte de défi et la course s'engagea entre les deux voiliers avec le résultat que l'on connaît aujourd'hui.

Découverte du corps de François-Xavier Proulx

C'est au cours de la journée du 11 octobre que fut découvert le corps de la victime sur la plage du Cap-à-la-Baleine, soit à 15 milles à l'est de Matane. Aucun des six autres compagnons de François-Xavier Proulx ne fut retrouvé. Monsieur Proulx avait une jambe artificielle faite de liège. Cette prothèse aurait permis au corps de la victime de flotter.

Les funérailles

Elles eurent lieu en la cathédrale Saint-Germain de Rimouski le 15 octobre 1912 et imposantes selon les communiqués que l'on retrouve dans l'hebdomadaire « Le Progrès du Golfe ».

Une foule de citoyens de Rimouski s'étaient rendus à la résidence du défunt pour escorter la dépouille funèbre jusqu'à l'église. Le service fut chanté par monsieur le chanoine F.-X. Ross assisté des abbés Alphonse Fortin et Émile Guimont.

Selon la coutume de l'époque, l'acte de décès au registre de l'état civil fut signé par plus de quarante personnes, ce qui témoigne de l'importance de François-Xavier Proulx dans la communauté rimouskoise.

Qui était François-Xavier Proulx

Il est né à Saint-Anaclet, comté de Rimouski, le 8 décembre 1872, issu du second mariage de Laurent Proulx, fils de Frédéric et Rosalie Gagné, et de Philomène Frenette, fille de Félix et Ursule Dechamplain, dont le mariage fut célébré le 19 juillet 1870, en l'église de la paroisse de Sainte-Luce, comté de Rimouski.

François est de la lignée de Jean Prou et Jacqueline Fournier. Il est un descendant de Charles, l'un des deux fils de Guillaume Proulx qui prenait pour épouse Marie-Agnès Landais à Rimouski en 1751.

François-Xavier a épousé Joséphine Lavoie, fille de Jean-Baptiste Lavoie et Élisabeth Côté, le 16 septembre 1901 dans la paroisse Saint-Germain de Rimouski. Aucun descendant de ce mariage.

Implication sociale

Il fut secrétaire-trésorier de la ville de Rimouski de 1903 à 1912, soit pour une période de huit ans et onze mois.

Activement impliqué dans le milieu, on le retrouve administrateur de l'Association sportive de Rimouski au niveau de l'organisation des sports et loisirs, tant localement que régionalement. Il était membre-fondateur de l'Ordre des forestiers indépendants de Rimouski et agissait à titre de secrétaire-archiviste. Cette association regroupait l'élite locale soit la majorité des hommes d'affaires et professionnels de Rimouski. On cite son nom au sein de plusieurs organismes caritatifs oeuvrant dans la paroisse St-Germain de Rimouski.

C'était également un mordru de la course à voile. Il faisait partie de l'équipage du yacht à voiles « Bernadette », un voilier réputé pour ses exploits sur le fleuve.

Ont péri avec lui Émile Tessier, fils de l'honorable Auguste Tessier, juge de la Cour supérieures; Harold Blair, gérant de la Compagnie Price Brother; Harold-T. Beckingsale, comptable à la Banque canadienne nationale; A.-V. Bonner, comptable à la Banque du Commerce; Adhémar Ringuet, marchand et frère de Michel Ringuet, échevin à la ville de Rimouski et Georges McKinnon, à l'emploi de la Compagnie Price.

Ces informations ont été tirées du journal « Le Progrès du Golfe ». On peut constater la relation que ces personnes avaient entre elles tant sur les plans affaires, politique ou sportif.

J.-P. Guévin

Association des familles Proulx d'Amérique.

Collaborateurs

Articles:

- Langis Proulx
- Georgette Lévesque
- Pierre Proulx
- Jean-Paul Guévin
- Marc-Antoine Gariépy

Conception et édition:

- Georgette Lévesque
- Gilles Proulx

Un retour aux sources

(Suite de la page 1)



L'église Saint-Julien

Une visite de l'église

Une aimable résidante de Distré, Madame Reveau, s'est chargée de nous faire visiter l'église Saint-Julien, au clocher tors (en spirale) et aux murs en moellons (pierres grossièrement taillées), qui date des XIe et XIIe siècles et qui est classée monument historique depuis 1914.



Pierre Proulx, Rachel Aubin-Proulx, Mme Reveau



Nef et chœur de l'église



Baptistère où fut baptisé l'ancêtre Jean Prou(st)



Le château de Pocé

Ce château construit au XI^e siècle était enclavé entre deux collines et comprenait quatre grosses tours reliées par de hauts remparts avec meurtrières. Notre intention d'examiner de plus près cette propriété classée monument historique en 1862 s'est vite estompée par les aboiements peu rassurants des chiens qui en assuraient la garde.

Une rencontre agréable à la Mairie de Distré

Le 1^{er} octobre, nous avons eu le privilège de rencontrer le Maire de Distré, M. Éric Touron, une personne d'une grande amabilité qui nous a reçus à son cabinet de la Mairie. Je lui ai remis une copie des deux articles (avec photos couleur) qu'Antonin Proulx et moi avons publiés dans L'Ancêtre et il en a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt.

Après une présentation de son personnel et une visite de la salle du Conseil, il nous a conduits au dernier étage de l'édifice où sont consignées les archives. Nous avons pu admirer les vieux registres paroissiaux qui ont débuté en 1626. Il en a feuilleté quelques pages avec une précaution exemplaire et nous a désigné celle qui contient l'acte de baptême de l'ancêtre Jean Prou(st) et dont j'ai pris une photo.

A notre retour à son cabinet, il m'a informé qu'il me nommait citoyen honoraire de la Ville de Distré et m'a remis une médaille souvenir. Nous nous sommes rendus ensuite devant la Mairie pour une photo de groupe. Après lui avoir formulé mes remerciements, il m'a fait part qu'il souhaitait que des dirigeants de L'Association des Proulx, descendants de l'ancêtre, se rendent un jour à Distré.

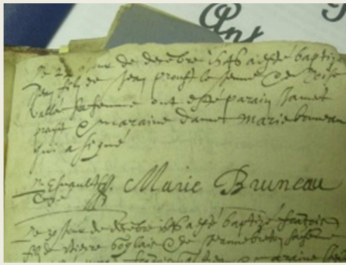


Photos :

Droite : Médaille de la Mairie de Distré

Extrême droite : Arlette Simonneau, François Proulx, Rachel Aubin-Proulx, Éric Touron, Pierre Proulx





Acte de baptême de Jean Prou(st)

Déchiffrement de l'acte de baptême de Jean Proust :

Le 2e jour de decembre 1646 a esté baptize jean fils de jean proust le jeune et de loise vallée sa femme ont été parain jamet proust et maraine marie bruneau qui a signé.

L. Esnault
curé

Marie Bruneau

Conclusion

Fouler, pendant quelques jours, le même sol où son ancêtre est né et où il a vécu son enfance et son adolescence il y a plus de 350 ans, fait naître une émotion intense et bien compréhensible qui reste à jamais gravée dans sa mémoire et son cœur.

Ce voyage en France qui s'est traduit par un séjour à Distré a aussi permis des visites fort intéressantes à Chartres, Tourouvre (où est né Michel Aubin, l'ancêtre de mon épouse), Doué-Lafontaine, Saumur, Angers, Angoulême, Montbron, Piégut et Giverny. Ce sont là des souvenirs inoubliables.

Pierre Proulx (006)

Québec, janvier 2010

¹ – La Ville actuelle de Distré est constituée des agglomérations de Distré, Munet, Pocé- La Touche et de Chétigné (cette dernière depuis 1818). La Mairie s'est installée en 1994 dans l'ancien presbytère acquis par la Commune en 1891.

Selon le Dictionnaire Historique Géographique et Biographique de Célestin Port en ses éditions et rééditions depuis 1878, Distré (Villa Dextriacum) et Pocé (Villa Pociacensis) évoquent une origine gallo-romaine, probablement du nom des propriétaires de ces domaines.

Une heureuse gagnante

Lors de la dernière réunion de l'Association des familles Proulx d'Amérique, le tirage de l'oeuvre de l'artiste peintre Gabrielle Proulx; le nom de la gagnante : Myriam Proulx. Sur la photo plus bas, l'artiste remet l'oeuvre à la gagnante.



Votre conseil administratif 2009-2010



- (Debout de gauche à droite)
Jeanine Proulx, Gabrielle Proulx, Clément Proulx, Georgette Lévesque et Langis Proulx
- (Assises de gauche à droite)
Nicole Proulx, Christiane Brisson et Lucette Proulx Lepage
- (Absents)
Jean-Paul Guévin – Gilles Proulx

Demandes d'octrois gratuits de terre aux familles de 12 enfants vivants en vertu de la loi de 1890 du premier ministre Honoré Mercier

Recherches effectuées par Georgette Lévesque

Description

En 1890, le gouvernement d'Honoré Mercier observant «qu'il convient, à l'exemple de tous les siècles, de donner des marques de considération à la fécondité du lien sacré du mariage», fait voter une loi intitulée «Acte portant privilège aux pères ou mères de famille ayant douze enfants vivants» (53 Vict., chap. 26). Cette loi accorde gratuitement cent acres de terres publiques aux parents de douze enfants vivants, nés en légitime mariage. Cette mesure n'est pas sans rappeler les dispositions prises au 17^e siècle par Louis XIV pour encourager la natalité au Canada. En effet, à cette époque, les habitants qui avaient «jusqu'au nombre de dix enfants vivants, nés en légitime mariage, non-prêtres, religieux ni religieuse» pouvaient recevoir une pension annuelle de 300 livres. Cette pension était portée à 400 livres si le nombre d'enfants atteignait douze.

Pour se prévaloir des dispositions de la loi de 1890, tout père ou mère de famille éligible doit présenter une requête au secrétaire de la province, accompagnée de son acte de mariage, d'un extrait de naissance de chacun de ses enfants ainsi que d'un certificat devant un juge de paix, constatant le nombre de ses enfants et leurs noms.

Après examen de la requête et des certificats, le secrétaire de la province fait rapport au lieutenant-gouverneur en conseil. Si ce dernier acquiesce à la demande, un arrêté est passé à cet effet et une copie en est transmise au commissaire des terres de la Couronne qui est alors chargé de concéder au requérant les cent acres qu'il a choisis.

Le 30 décembre 1890 (54 Vict., chap. 19), le législateur change certaines dispositions. Ainsi, le ministre du culte de l'endroit où réside le requérant doit fournir un certificat attestant de l'exactitude des faits allégués par ce dernier. De plus, l'acte de naissance de chacun des enfants n'est plus requis et la requête est désormais adressée au commissaire de l'Agriculture et de la Colonisation.

En 1892, on précise que les cent acres de terre doivent être choisis parmi les terres publiques propres à la culture, en vente et disponibles au moment du choix, dans le canton, la paroisse ou le territoire non organisé où le requérant demeure ou, sinon, dans celui le plus rapproché de son domicile (55-56 Vict., chap. 19). En 1895, un amendement à «La loi des douze enfants» indique que les terres seront concédées par billet de location aux conditions d'établissement usuelles. À partir de juin 1904, les personnes ayant droit à une terre peuvent obtenir à la place une prime de 50,00 \$. Enfin, en mai 1905, une nouvelle loi abolit les concessions de terre et les primes aux familles de douze enfants et plus (5 Ed. VII, chap.16) mettant ainsi fin à ce programme d'aide gouvernementale.

Entre 1890 et 1905, des 5 413 familles officiellement reconnues, 4 977 recevront un lot ou une prime en vertu de cette loi. Malgré certains problèmes d'application, cette loi a particulièrement profité à ceux qui n'étaient pas propriétaires de leur terre, c'est-à-dire les porteurs de billet de location et les squatters à qui on ne pouvait refuser de leur accorder la terre qu'ils occupaient déjà.

Les dossiers des requérants sont conservés au Centre de Québec de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, dans le fonds du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (E9,S101,SS4, contenants 1984-11-011/139 à 198) et ils représentent 13,2 mètres de documents textuels couvrant la période 1890-1905. L'ensemble de cette documentation offre aux chercheurs, et en particulier aux généalogistes, des informations sur des familles provenant de toutes les régions du Québec. Les comtés de Beauce, de Témiscouata, de Rimouski et d'Ottawa fournissent le plus grand nombre de requérants.

À titre d'exemple, le dossier 1779 concernant Jean Bruneau illustre bien l'intérêt de cette série documentaire. En 1894, Jean Bruneau, cultivateur de Saint-Malachie, est père de dix-neuf enfants vivants et il entend se prévaloir de la nouvelle loi qui accorde gratuitement une terre de cent acres aux parents de douze enfants vivants. Il présente donc une requête accompagnée des documents requis. Ainsi, nous retrouvons dans son dossier ses actes de mariage, lesquels mentionnent qu'il a d'abord épousé, le 21 août 1855, Lina Blais, puis s'est remarié à Angèle Landry, en août 1867. Cette dernière lui donnera quinze enfants qui viendront s'ajouter aux huit enfants nés de son premier mariage. Le dossier comprend aussi le formulaire A, signé par le juge de paix le 20 septembre 1894, contenant une déclaration sous serment qui énumère les dix-sept enfants vivants. Les attestations des curés de Sainte-Claire et de Saint-Malachie mentionnant le nom et la date de naissance de douze enfants selon les registres paroissiaux font aussi partie du dossier.

Par ailleurs, d'autres séries documentaires permettront aux chercheurs de retracer les lettres patentes émises par la suite. Mentionnons, par exemple, les registres conservés dans le fonds du ministère des Terres et Forêts donnant une liste en ordre numérique des octrois gratuits en vertu de cette législation (E21,S64,SS10,SSS3, contenants 1984-10-010/374 à 378) et les lettres patentes des terres accordées que l'on retrouve dans le fonds du Secrétariat provincial (E4, contenants 1960-01-004/585, 587 à 590, 595 et 596, 613, 646). Ainsi, l'index nominal des lettres patentes accordées entre 1867 et 1960 (Microfilms M.15/67 à 78) signale la présence d'une terre de cent acres représentant la moitié sud-est du lot numéro 28 dans le sixième rang du canton de Buckland, officiellement attribuée à Jean Bruneau, le 21 décembre 1894. La jouissance et l'usufruit de ces cent acres de terre appartiennent, selon la loi, au père ou à la mère des douze enfants, leur vie durant, et ils peuvent la transmettre par donation entre vifs ou testamentaire à l'un de leurs enfants. Dans le cas où aucune donation n'est prévue, la propriété tombe dans la succession.

Des listes de requérants ont aussi été publiées au début du 20^e siècle. L'Index alphabétique des Noms de 3400 Familles de douze enfants vivants, compilé par A. Dumais et édité par le Département des Terres, Mines et Pêcheries, couvre la période de mai 1891 à mars 1904. Cet index indique le nom des parents, le lieu de résidence, le nom du comté, le nombre d'enfants nés et celui des enfants vivants, le nombre de garçons et de filles ainsi que le numéro de dossier. Le Tableau des familles de douze enfants du premier avril 1904 au premier juillet 1905 contient le même genre d'informations sur 2018 familles et complète le premier ouvrage.

Signalons enfin que Raymond Gingras a publié en 1980 un Index des familles de douze enfants, 1891-1904; 1904-1905, une compilation en deux volumes des demandes de terres gratuites en fonction du nom de famille de chacun des conjoints et en fonction du lieu de résidence des requérants. De ce fait, il mettait en valeur non seulement le chef de famille mais également les femmes qui ont porté les enfants.

La présente banque de données a d'abord été constituée à partir des publications précédentes, puis complétée et corrigée à l'aide des registres et des dossiers originaux. Le chercheur pourra faire sa recherche en fonction des noms et prénoms, des lieux de résidence des familles ou des cantons où se trouvent les terres octroyées.

En terminant, nous tenons à signaler l'importante contribution à la réalisation de cette banque de données de Madame Mélanie Yanch qui, pendant son séjour au Centre de Québec de Bibliothèque et Archives nationales du Québec comme étudiante, a saisi les données avec précision. Son travail a été complété par une autre étudiante, Madame Geneviève Jolicœur, qui a intégré dans la base de données les informations relatives aux récompenses attribuées et a confronté les données en provenance des publications à celles des registres. Enfin, mentionnons l'apport de Madame Cécile Labrie, du Centre de Québec de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, qui a participé au processus de vérification finale.

Renée Lachance et Rénald Lessard

Centre de Québec de Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Références: <http://www.banq.qc.ca/portal/dt/accueil.jsp>

14 familles du patronyme Proulx ont bénéficié d'une terre gratuite ou d'une prime de 50\$:

Prénom du père	Nom de la mère	Autres conjoints	Localité	Terre et/ou Prime
Antoine	Elizabet Blanchet		Ste-Blandine, Rimouski	Macpès(Rimouski) rang 2 lot 37
François-Xavier	Henriette Quintal		St-Joseph d'Ely, Shefford	Marston(Compton)rang 7, lot 15, ½ Nord
Louis	Auréli Landry	1 ^{ère} Hélène Pelletier 1 ^{er} Paul Desmarais	St-Camille, Wolfe	Wotton(Wolfe), rang 2, lots 71 et 72
Laurent	Philomène Frenette	1 ^{er} Octave Gagné	St-Anaclet, Rimouski	Neigette(Rimouski)rang 4, lot 22
Hubert	Joséphine Perron	1 ^{ère} Adèle Blanchette	St-Anaclet, Rimouski	Lepage(Rimouski) rang 2, Nord-O, lot 26
Cyprien	Angèle Verroneau		St-Félix-de-Hartwell, Ottawa	
Joseph	Sara Niquette		Sherbrooke	Prime 50\$
Jean	Céleste Caron		Ste-Blandine, Rimouski	Macpès(Rimouski) rang 4 lot 31
Henri	Marie Gauthier		St-Janvier-de-Weedon, Wolfe	
Alphonse	Alphonsine Crevier		St-Polycarpes, Soulanges	Prime 50\$
Zacharie	Eutichiane Jutras		St-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre, Yamaska	Prime 50\$
Noël	Clara Bready		St-Pierre-de-Durham, Drummond	Prime 50\$
Antoine	Emilie (Emélie) Lalonde		Valleyfield, Beauharnois	Prime 50\$
Joseph	Hélène Mercier		Cap-St-Igance, Montmagny	Prime 50\$

Cinq générations



Cinq générations, de la descendance de Jean Prou(st), furent captées sur photo le 12 octobre 2009, à St-Fabien de Rimouski, lors du baptême du petit Zak.

En avant Mme Dominique Proulx (Gabrielle Couture), âgé de 88 ans, arrière-arrière-grand-maman tenant dans ses bras le petit Zak Grenier et à sa gauche, Jessica D'Asilva, sa mère. En arrière, à gauche, Brigitte Proulx, arrière-grand-maman et sa fille Dany Rancourt grand-maman. Mme Proulx a 18 enfants, 53 petits-enfants, 60 arrière-arrière-petits-enfants et 1 arrière-arrière-petit-fils. M. Dominique Proulx était le fils d'Alfred, fils de Norbert, fils d'Anselme, fils de Pierre, fils de Pierre, fils de Guillaume, fils de Pierre, fils de Jean Prou(st)

ASSOCIATION DES FAMILLES PROULX D'AMÉRIQUE EN QUELQUES MOTS

L'Association des familles Proulx d'Amérique a reçu ses lettres patentes le 12 mai 2006 et sa réunion de fondation s'est tenu le 27 septembre 2008 à Rimouski, Qc.

Lors de cette rencontre, les membres adoptent les Statuts et Règlements de la nouvelle association en plus de se doter d'armoiries qui sont protégées depuis le 1^{er} décembre 2008 par un certificat d'enregistrement du droit d'auteur.

L'Association est un organisme sans but lucratif et affiliée à la Fédération des familles souches du Québec.

L'Association intéresse tous les descendants des divers ancêtres Proulx au Canada et ailleurs, soit en ligne directe ou par alliance.

Les documents anciens nous indiquent que douze personnes, dont deux femmes, portant le patronyme de Proulx sont venues de France mais seulement six ont fait souche et nous nommons:

- Pierre Prou, arrivé au début des années 1640,
- Jean Prou(st), arrivé probablement an 1666,
- Jean Prou, arrivé au début des années 1670,
- Jean Baptiste Préaux, arrivé en 1681,
- Jacques Prou dit Le Poitevin, arrivé au début des années 1700,
- Louis René Prou, arrivé au début du 19^e siècle.

BUTS DE L'ASSOCIATION

Voici les principaux buts poursuivis par l'association :

- Regrouper en association toute personne, membre ou allié aux familles Proulx ou qui s'intéresse à ces familles.
- Organiser ou tenir des conférences, réunions, assemblées, expositions, voyages pour la promotion, le développement et la vulgarisation de l'histoire, de la généalogie ou toutes autres matières touchant les familles Proulx.
- Créer un fonds d'archives sur les familles Proulx, encourager toute personne, membre ou autre à y déposer documents, photos, découpures de journaux susceptibles d'ajouter à l'histoire des familles Proulx.
- Honorer la mémoire des ancêtres et de leurs descendants par des manifestations particulières.
- Favoriser le développement de liens avec les autres familles Proulx du monde.
- Favoriser l'édition, l'imprimerie et la distribution de documents relatifs aux familles Proulx.

NOUS VOUS INVITONS À VISITER NOTRE SITE WEB

<http://afpa.gilles-proulx.com>

POUR NOUS REJOINDRE

*Association des familles Proulx d'Amérique
168 Chemin des Pointes
Rimouski, Qc.
G5N-1S2
famillesproulx@gmail.com*